



# Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

---

Animateur : M. PAREUX

Membres : MM. BOISNOIR, PASQUINI

---

## PV du 7 février 2023

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.*

### **MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

→ **A l'attention des clubs** : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

### **FEUILLES DE MATCH :**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

## **AFFAIRES GENERALES**

La commission se réunira tous **les mardis** de 10h30 à 12h00. → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**



Arrêté Municipal de la Mairie de MAISSE du 11/01/2023 :

Fermeture du gymnase des Roches du 11 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

## CHAMPIONNAT FUTSAL

Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

### **FMI NON PARVENUE DU 30/01/2023**

#### **BVE FUTSAL 3 / PALAISEAU US 1**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 février 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

#### **- Match n° 25288678 du 07/02/2023 – MNVDB FC 1 / BVE FUTSAL 3**

Courriels de MNVDB FC et de la Mairie de MARCOUSSIS.

Suite à la grève du 07/02/2023, cette rencontre est reportée au 28 février 2023, sous réserve de l'accord de BVE FUTSAL.

#### **- Match n° 25288670 du 11/02/2023 – HB FUTSAL 1 / ULIS FUTSAL 1**

Arrêté Municipal de fermeture du gymnase des Roches.

Courriels de HB FUTSAL et de la Communauté de Communes des 2 Vallées nous informant d'un changement de gymnase pour la rencontre citée en référence.

Cette rencontre se jouera au gymnase Municipal, rue de l'Hermitte à MILLY-LA-FORET à 18h30.

Accord de la Commission.

#### **- Match n° 25288676 du 11/02/2023 – PALAISEAU US 1 / VILLABE ETS 2**

Reprise du dossier.

Demande de PALAISEAU US de changement de date via Footclubs pour jouer le 25/02/2023.

Refus de VILLABE ETS.

La Commission enregistre la réception de l'attestation Municipale de l'occupation du gymnase.

La Commission reporte la rencontre au 08/04/2023.

## COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Pour la Coupe Essonne Futsal, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes et seront prélevés sur le compte club.

Dates prévisionnelles des :

¼ de finale : semaine du 13 au 18 février 2023. Date butoir le 5 mars 2023.

½ finale : semaine du 3 au 8 avril 2023.



Liste des matches des ¼ de finale :

1. CROSNE FC / IGNY FUTSAL
2. BRUNOY FC / DIAMANT FUTSAL
3. ULIS FUTSAL / PALAISEAU US
4. VILLABE ETS / MYA FUTSAL

**Prochaine réunion le mardi 14 février 2023**